MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __
Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __
N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Expérimentation agrivoltaïque à Champagne-en-Valromey (01)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
SCEA Elevage JVC

Raison sociale
SCEA Elevage JVC

N° SIRET
8 1 8 2 4 3 9 5 8 0 0 0 2 7

Type de société (SA, SCI...)
SCEA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
PETIAU

Prénom(s)
Benoît

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
N°30 (Installations photovoltaïques de production d'électricité)	Puissance totale de l'installation = 510,5 kWc > 300 kWc

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en place d'une installation d'agrivoltaïsme expérimentale au sein de la commune de Champagne-en-Valromey dans le département de l'Ain (01). L'ensemble des installations du projet prendra place au lieu-dit « Les Granges » sur une parcelle agricole appartenant à la société SCEA Élevage JVC. Le projet représentera une emprise de 2 300 m² en surface projetées au sol par les panneaux PV ainsi que 20 m² de surface imperméabilisée, soit une emprise au sol total de 2 320 m². Le projet sera composé de 23 tables de 40 panneaux solaires. La durée des travaux sera de trois semaines.

4.2 Objectifs du projet

L'installation de panneaux photovoltaïques au sein de cette parcelle dédiée à l'élevage de chevaux d'obstacles permet de répondre à plusieurs objectifs :
- l'expérimentation de l'agrivoltaïsme sur la commune de Champagne-en-Valromey ;
- l'augmentation du revenu généré sur la parcelle, tout en conservant l'activité agricole comme activité principale sur la parcelle ;
- l'amélioration du bien-être animal.

SCEA Élevage JVC a signé une convention avec l'INRAe (pôle national de recherche, innovation et enseignement) dans le but de créer des connaissances sur le maintien de la production agricole, tout en produisant de l'énergie électrique, en cohérence avec la loi votée au Sénat en février 2023 encadrant l'agrivoltaïsme. Dans cet objectif, une zone témoin sera délimitée au nord de la parcelle, elle permettra de fournir des analyses comparatives à l'INRAe, concernant l'impact des installations des panneaux photovoltaïque sur des terres agricoles toujours en exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée des travaux sera de trois semaines.
Les travaux commerceront par la pose de pieux battus dans le sol à l'aide d'un enfonce-pieux, pour ensuite installer les structures et les modules solaires. Des tranchées de 40 à 80 cm de largueur seront créées pour le passage des câbles souterrains afin de raccorder les modules au transformateur relié au réseau public. Le câblage des modules et l'installation des onduleurs auront lieu avant le tirage des fourreaux et des câbles vers le transformateur. Des plantations de haies et d'arbres sont prévues lors de la phase travaux. Les bâtiments agricoles présents sur la parcelle serviront de base vie et une zone déjà remblayée d'environ 500 m² servira de zone de stockage durant les travaux.
Une clôture agricole haute, typique des élevages équins, sera installée délimitant toute la parcelle.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ensemble du site sera sous vidéo-surveillance afin de prévenir du vandalisme et assurer la sécurité de l'installation et des agents intervenants sur le site.
Un parc photovoltaïque ne demande pas beaucoup de maintenance. La périodicité d'entretien restera limitée et sera adaptée aux besoins spécifiques d'entretien des installations.
L'Exploitation équine sera menée tout au long de l'année.
La zone témoin (en pâturage) sera séparée de la zone agrivoltaïque à l'aide d'une clôture (pâturage équin en présence de panneaux solaires).

Le projet étant expérimental, la durée d'exploitation du parc n'est pas déterminée. Ces installations sont donc temporaires et réversibles à tout moment. Le démantèlement de l'installation est prévu sans conséquence sur la pérennité de l'activité équine. Les moyens mis en œuvre pour le montage seront à nouveau sollicités pour le démontage et comprendront :
- Le démontage des tables de support ;
- La dépose des pieux battus ;
- La dépose du poste de transformation ;
- L'évacuation des réseaux câblés, démontage et retrait des câbles.

Le démantèlement de l'installation est prévu sans conséquence sur la pérennité de l'activité équine.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol totale : - Surface projetée des panneaux au sol - Surface imperméabilisées Nombre de panneaux par table Puissance installée totale	2 320m² 2 300 m² 20 m² 40 x 23 = 920 510,5 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Les Granges

Localité : Champagne-en-Valromey

Code postal : 0 1 2 6 0 BP : _ _ _ Cedex : _ _

Coordonées géographiques[1]

Long. : 4 9 ° 9 3 ' 5 7 " 7 Lat. : 5 _ ° 6 8 ' 6 6 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point de d'arrivée : Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Carte Communale approuvée en décembre 2005 - Zonage N (zone naturelle non constructible)

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	Valromey (ZNIEFF type II 20030772)
En zone de montagne ?	☑	☐	Commune de Champagne-en-Valromey
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet n'est pas concerné
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	La prairie de pâture sur laquelle prendra place le projet agrivoltaïque, représente une zone d'alimentation et de chasse pour plusieurs espèces. Le faible taux de recouvrement des tables photovoltaïques (environ 8 % de la surface de prairie), l'espacement important entre les rangées (18 mètres) et le fait que les bandes enherbées sous les rangées de panneaux soient toujours enherbées, permettront à l'avifaune, aux mammifères, ou aux chauves-souris de trouver une zone d'alimentation fonctionnelle sur la parcelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet est implanté en parcelle agricole d'une superficie de 3,9 ha. Les surfaces imperméabilisées ne correspondent qu'aux surfaces de pieux plantés (surfaces négligeables) et au poste de transformation (environ 20 m²)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Nuisances sonores temporaires en lien avec les engins de chantier. La durée des travaux est limitée à trois semaines.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☑	☐	Le projet présente des enjeux d'inter-visibilité à grande échelle avec le paysage de coteaux du Valromey et à l'échelle rapprochée avec des parcelles habitées aux alentours du site. Le site est également visible depuis les routes qui bordent le site, le D54 et le chemin du Mollarion. Des plantations de haies basse et d'arbres isolés, un traitement paysager du talus permettrons de diminuer l'impact du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	L'implantation des panneaux au sein de la parcelle agricole actuelle n'engendrera pas de modification de l'usage du sol La parcelle étant aujourd'hui en pâturage équins, celle-ci conservera cette fonction tout en permettant la production de l'électricité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet environnant n'est en cours d'instruction ou programmé sur la commune ou à proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'annexe 8 constitue la note d'accompagnement qui précise les caractéristiques du projet et les dispositions appliquées pour intégrer les enjeux environnementaux. Les annexes 8.2, 8.3 et 8.4 présentent les études techniques menées.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les enjeux principaux concernent l'aspect agricole, le contexte écologique et l'insertion paysagère du site. Ces enjeux ont chacun fait l'objet d'une analyse poussée qui permet au porteur de projet de maîtrise les enjeux inhérents à l'agrivoltaïsme sur la parcelle.
Les systèmes agrivoltaïques maximisent l'efficacité de l'utilisation des terres en permettant aux agriculteurs de produire de l'énergie renouvelable sans sacrifier la productivité agricole. L'ombrage des panneaux permettra également de contribuer au bien-être animal. Le projet respectera les obligations réglementaires liées à l'agrivoltaïsme.
Les covisiblités paysagères seront prises en compte par le biais de plantations en bordure du site (Mesures de réduction) qui seront effectuées dès le début des travaux.
Le projet n'est pas de nature à remettre en question l'utilisation du site pour l'alimentation de la faune associée aux contextes agricoles et bocagers.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux environnementaux sont maîtrisés, et pleinement intégrés à la conception du projet, il en résulte l'absence d'impact résiduels notables. Il est donc estimé que la réalisation d'une évaluation environnementale n'aurait pas de plus-value dans la prise en compte des enjeux environnementaux par le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexe 8 : Notice d'accompagnement au formulaire CERFA 14734*04	☑
2	Annexe 8.1 : Agrivoltaïsme : création d'un pôle national de recherche, innovation et enseignement – INRAe – 28 février 2023	☑
3	Annexe 8.2 : Pré-diagnostic écologique – EODD –janvier 2025	☑
4	Annexe 8.3 : Note de caractérisation du projet agrivoltaïque Les Granges– INRAE –janvier 2025	☑
5	Annexe 8.4 : Étude paysagère – CAUDEX janvier 2025	☑

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom PETIAU

Prénom Benoît

Qualité du signataire Président

À Saint-Genis-Laval

Fait le 11/02/2025

Signature du (des) demandeur(s)